

RENCONTRE JURIDIQUE

**JEUDI.
21 NOV.
2019
8H45-
16H45**



Université
Lumière Lyon 2
Grand Amphi
Campus Berges
du Rhône,
18 quai Claude
Bernard, Lyon 7^e



«M. Robert Macaire, restaurateur : Nous exploiterons la carotte en grand ! Nous servirons le potage en voiture, nous aurons des tables sur toutes les formes, nous ferons pleuvoir dans Paris les alouettes rôties... Nous...» - Avez-vous déjà réalisé quelque chose de ce beau projet ? - Comment donc ? Mais sans doute, sans doute ! J'ai réalisé les actions.»

Robert Macaire est un personnage de théâtre et d'art de la fin du XIX^e siècle. Il inspira Daumier, qui réalisa une série de lithographies le représentant dans toutes sortes de situations sociales pour incarner la banditisme et l'affairisme de l'époque.

23^E RENCONTRE JURIDIQUE LA GASTRONOMIE : QUELS ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR LE DROIT ÉCONOMIQUE ET LE DROIT DE LA CULTURE ?



FACULTÉ DE DROIT
JULIE - VICTOIRE
DAUBIÉ



Des bouchons aux mères lyonnaises, en passant par Paul Bocuse, Lyon respire au rythme des bonnes tables. « Capitale mondiale de la gastronomie » (dixit Curnonsky, le prince élu des gastronomes), Lyon apparaît comme le terrain d'élection pour accueillir un colloque où seront débattus les rapports entre la gastronomie et le droit. Ceux-ci apparaissent nombreux, au regard des multiples branches de droit qui interviennent sur ce qui représente, au sens étymologique « l'art de régler l'estomac » (du grec gastèr, « ventre », « estomac », et de nomos, « loi »), avant de devenir une notion floue, dont on devine néanmoins qu'elle est dotée d'une connotation qualitative. L'appréhension de la gastronomie par le droit tergiverse entre une approche très matérielle et économique et une autre, de nature culturelle et artistique. Ce que l'on peut appeler par commodité pratique « le droit de la gastronomie », champ au confluent du droit économique et du droit de la culture, n'est pas réductible au droit « de » ou « à » l'alimentation, ce qui justifie d'en faire l'objet d'une réflexion à part entière, spécialement à Lyon, l'une des Cités de la gastronomie.

MATINÉE

8h45 : accueil

9h : Allocution d'ouverture de M. le Doyen **Guillaume PROTIÈRE**, Faculté de droit Julie-Victoire Daubié, Université Lumière Lyon 2

Présidence : **Christophe CHABROT**, Maître de conférences en droit public, Université Lumière Lyon 2, EA DCT 4573

9h10 : Introduction : Quelle(s) définition(s) possible(s) de la gastronomie ?

Le point de vue juridique, **Jean-Paul BRANLARD**, Chercheur-associé au Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel, Université Paris-Sud - Paris-Saclay, membre de l'association professionnelle des Chroniqueurs et Informateurs de la Gastronomie et du Vin

Le point de vue historique, **Julia CSERGO**, membre associée à la Chaire du Canada en patrimoine urbain de l'ESG-UQAM

DU DROIT DE L'ART DE CUISINER ET DE PRÉSENTER... AU PLAISIR DE CONSOMMER

>> Gastronomie et protection

10h40 : Le repas gastronomique des Français, patrimoine culturel immatériel de l'humanité, **Myène LE ROUX**, Professeure de droit public, Université de Nantes

11h05 : La protection de la gastronomie par le droit de la propriété intellectuelle, **Anne-Emmanuelle KAHN**, Maître de conférences en droit privé, Université Lyon 2, EA DCT 4573

11h30 : La proposition de loi relative à la protection des recettes et créations culinaires, **Thimothée FRINGANS-OZANNE**, Docteure en droit, avocate

>> Gastronomie et responsabilité

11h55 : La responsabilité du restaurant gastronomique à l'égard du client,
Louis PERDRIX, Professeur de droit privé, Université Lumière Lyon 2, EA DCT 4573

12h20 : La responsabilité du critique gastronomique, **Alexandre QUIQUEREZ**,
Maître de conférences en droit privé, Université Lumière Lyon 2, EA DCT 4573, en
collaboration avec des étudiants du Master 1 en droit des affaires.

12h45 : Questions du public et clôture des travaux de la matinée

APRÈS-MIDI

14h : LA GASTRONOMIE, DE LA TRADITION AUX ÉVOLUTIONS JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Présidence : **François Barrière**, Professeur de droit privé, Université Lumière Lyon 2, EA DCT 4573

>> La gastronomie comme entreprise

14h25 : Le droit de la distribution : un instrument privilégié du développement local et international du marché de la gastronomie, **Brigitte Schirmann-Soulier**, avocate au Barreau de Lyon

14h50 : La fiscalité : un outil de soutien de la gastronomie ?, **Olivier Négrin**, Professeur de droit public, Université d'Aix-en-Provence

>> La gastronomie face aux mutations récentes

15h15 : La gastronomie : le défi de l'éthique (humains, environnement, animaux),
Florence Arnaud, Maître de conférences en droit privé, Chercheure associée au Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel, Université Paris-Sud - Paris-Saclay

15h40 : La gastronomie : le défi technologique à travers l'exemple de la Foodtech,
Johann Charmette, Avocat au Barreau de Lyon

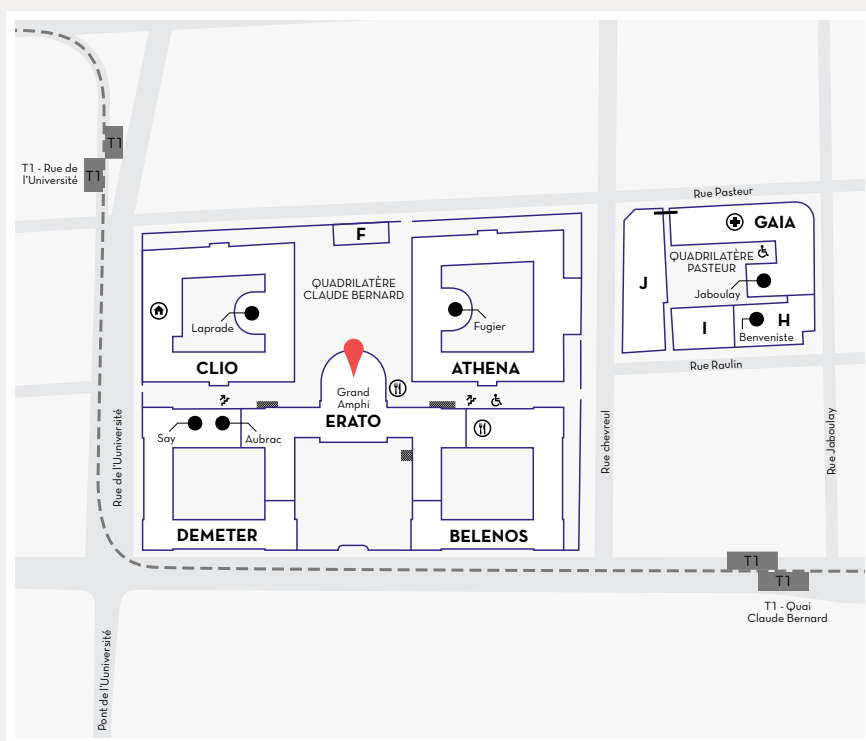
16h05 : Questions du public

16h15 : Rapport de synthèse : propos conclusifs et prospectifs, **Jérôme Fromageau**,
Président de la Société Internationale pour la Recherche en Droit du Patrimoine Culturel et Droit de l'art (ISCHAL)

16h45 : Clôture de la journée



**Université
Lumière Lyon 2**
Grand Amphi
Campus Berges
du Rhône,
18 quai Claude
Bernard, Lyon 7^e



**université
Lumière
LYON 2**

Journée organisée par la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié,
avec le soutien du laboratoire Droits, Contrats, Territoires (EA 4573)